

Nom et prénom du titulaire de l'autorisation :	ANNEXE IV - Arrêté n° portant réglementation de la pêche maritime de loisir dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio.	Nom et signature de l'agent de la RNBB :
Numéro du déclarant (se trouve sur votre attestation de déclaration de pêche de l'année en cours) :	Registre des sorties et des captures pour l'année - Fiche N°...../..... (ex : 1 / 3 fiches transmises)	

Date : jour / mois	Zone de pêche ¹	Engin(s) utilisé(s) : (cocher le ou les engins utilisés)			Nombre de pêcheurs à bord :	Temps de pêche dans la zone (h)	Denti		Serieole		Pargre		Liche		Barracuda, Bécune		Canthare, Dorade grise		Pageot		Serrans		Autres ³ :		
		Traîne	Palangrotte	Autre ²			<i>Dentex dentex</i>		<i>Seriola dumerilii</i>		<i>Pagrus pagrus</i>		<i>Lichia amia</i>		<i>Sphyraena sphyraena</i>		<i>Spandylisoma cantharus</i>		<i>Pagellus erythrinus</i>		<i>Serranus sp</i>				
							Dentice, Dentisgiu		Riciola		Paragu, Pargu		Lichia		Aluzzu		Tanuta, Tanuia		Paghjellu, Pagillu		Sciarioni, Parchetta				
Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Nbre estimé	Poids total (kg)	Code espèce ³	Nbre de prises	Poids total (kg)			

1 : Marquer 1 pour la zone ABCDE (Cerbicale) ou 2 pour la zone FGHIJKL (plateau des Lavezzi)
2 : Jigging, traîne lente... Pour rappel, l'article 23 du décret portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio limite la pêche de loisir dans les zones de protection renforcée à la palangrotte, la traîne et au lancer depuis une embarcation ou depuis le rivage, à l'exception de celui des îles et îlots.
3 : Indiquer les codes des espèces capturées : sars (SA), dorades royales (DR), chapons (CH), vives (VI), bonites (BO), coryphènes (CO), sévreaux (SE), maquereaux (MA), girelles (GI)... avec le nombre de prises et le poids total par espèce.

Ce compte rendu de sorties (même les sorties sans captures doivent être renseignées) et de captures devra être remis à la permanence de la RNBB (U Centru, 20137 Porto-Vecchio) dès la fin de la campagne de l'année en cours et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours (ou le jour de dépôt de la demande de renouvellement), à des fins d'exploitation par le Comité Consultatif et Conseil Scientifique de la RNBB. (Contact Régis Colonna-Cesari : 06 21 01 55 83). Ce Compte rendu pourra être saisi en ligne selon les modalités définies par le gestionnaire et imprimé en format papier.